

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **6 juin 2022, à 20 h**. Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

139, rue de York

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Articles 5.5.3.2

Autoriser une hauteur maximale du bâtiment secondaire de 4,27 mètres au lieu des 3,96 mètres prescrits (hauteur du bâtiment principal).

Donné à New Richmond
Ce 27^e jour d'avril 2021

Céline LeBlanc
Greffière